

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 227

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

882 004 401 RCS Marseille.

EUREKA OC.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Sigle : EUREKA.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 216, Chemin du Charrel, 13681 Aubagne Cedex.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EUREKA Société par actions simplifiée Au capital de : 650 000,00 EUR Siège social 216 Chemin du Charrel 13681 Aubagne Cedex N° RCS 424 630 986 RCS Marseille, est société absorbante EUREKA OC Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 216 Chemin du Charrel 13681 Aubagne Cedex N° RCS 882 004 401 RCS Marseille, est société absorbée En conséquence, seraient transférés à EUREKA sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive mentionnées dans le projet de traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de EUREKA OC, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de EUREKA OC devant être dévolue à EUREKA dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes de EUREKA OC arrêtés au 31 décembre 2022. Les actifs et passifs de EUREKA OC seraient transférés à EUREKA pour leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable. Actif : 735 244,00 EUR Passif : 754 312,00 EUR Actif net apporté : - 19 068,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Rapport d'échange des droits sociaux : en application des dispositions de l'article L236-3-II-3° du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société bénéficiaire contre des actions de la société Absorbée lorsque ces actions sont détenues par une société qui détient la totalité des actions de la société bénéficiaire et de la société Absorbée. Montant prévu de la prime de fusion : 0,00 EUR Le capital des sociétés Absorbante et Absorbée étant détenu à 100% par la société OPTIMA, la fusion absorption de la société EUREKA OC par EUREKA sera réalisée sans échange de droits sociaux et sans augmentation de capital de la société EUREKA. Conformément à l'article 746-1 du PCG, le montant de l'apport net, soit (19.068) euros sera inscrit au compte report à nouveau de la société EUREKA. Pas de prime d'émission. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion par

l'associé unique de l'absorbante, la constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution de l'absorbée.
Date du projet : 28/06/2023 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 05/07/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Marseille au nom de la société EUREKA OC et au nom de la société EUREKA.

